






























8 - ANNEXE 8 –PAOG DES DIFFÉRENTS SITES POTENTIELS DE COMPENSATION DES ZONES HUMIDES



Nom du site : CINO_001	
SITUATION ADMINISTRATIVE	
Commune (s)	CIRY-LE-NOBLE
Lieu-dit	
Parcelles cadastrales	
Propriétaires	DREAL BFC
Superficie du site	3,3 ha
Distance du projet	0 m
Plan de localisation	<p>Localisation du site © Egis</p>
CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU SITE	
Bassin-versant	La Bourbince depuis Torcy jusqu'à Génelard
ZH inventoriée	071CUCM_0562 : Sensiblement dégradée 071CUCM_0358 : Très dégradée

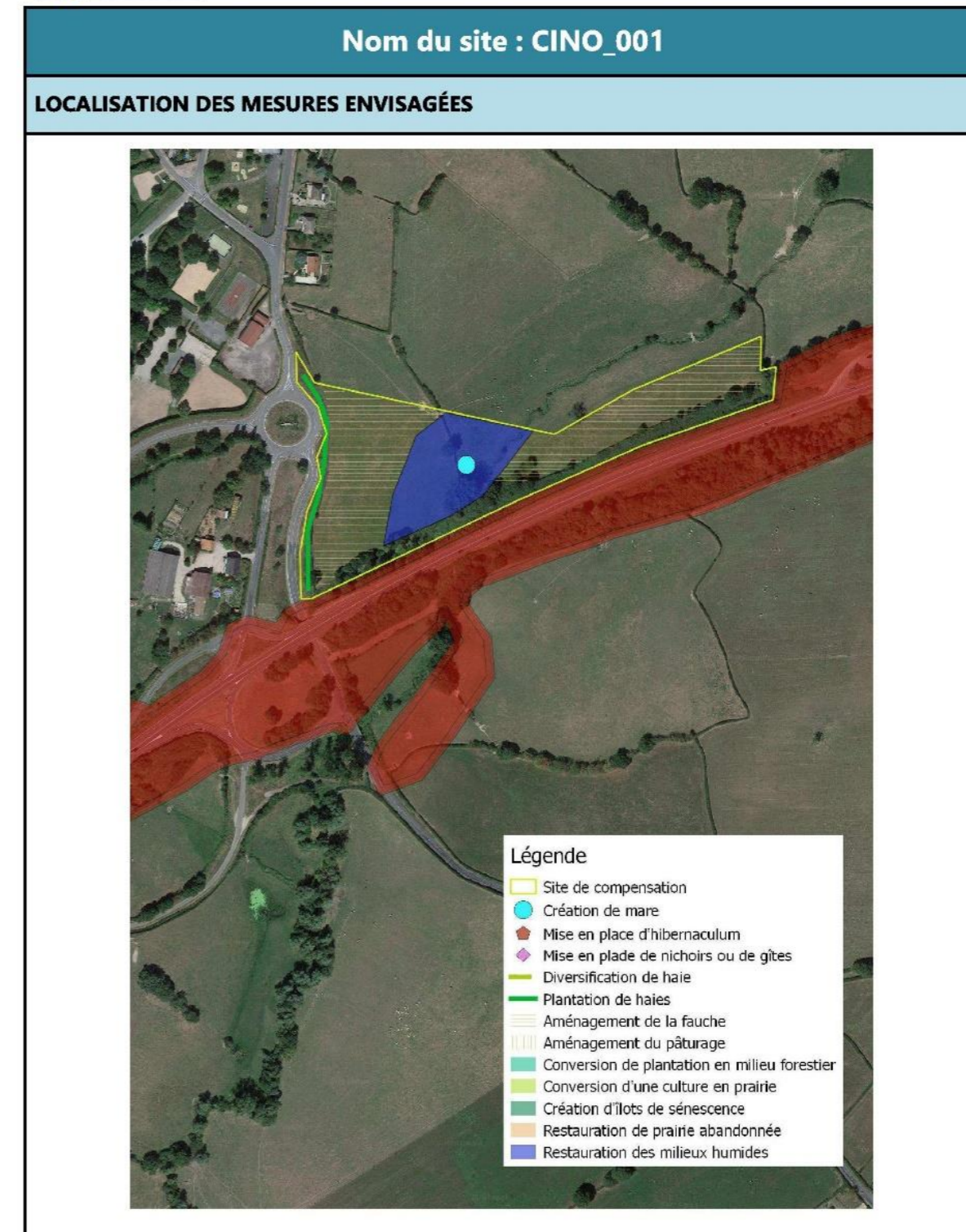


Nom du site : CINO_001	
Natura 2000	ZSC à plus de 5 km sans lien fonctionnel ZPS à plus de 25 km sans lien fonctionnel
ZICO	Non
ZNIEFF de type 2	À 2,7 km de la ZNIEFF Charollais et nord Brionnais
ZNIEFF de type 1	À 2,4 km de la ZNIEFF Vallée de la Bourbince
Réserves	Non
DESCRIPTION DU SITE	
Milieus naturels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cours d'eau (ruisseau du Moulin neuf) passe sous la RCEA sous 3 buses métalliques. ■ Nord de la RCEA : Prairie en faible pente Nord -> Sud sans végétation typique des zones humides mais aux abords des buses, il y a de la végétation typique des zones humides.
Occupation du sol sur site	
Espèces potentiellement présentes	<p>Pas de faune remarquable observée (Lièvre d'Europe, Pipit farlouse, Cormorans sur l'étang...).</p> <p>Le site est potentiellement intéressant pour des espèces des milieux ouverts (Tarier pâtre)</p>

Nom du site : CINO_001		
Zones humides	Aux abords du cours d'eau	
ILLUSTRATIONS		
		
Milieux naturels	Points forts	Absence de haies
	Points faibles	Zone humide déjà présente
	Dégradations observées	Surpâturage Drains enterrés possibles
Description générale de la restauration et de la gestion envisageables sur le site	<p>CINO_001 est un site présentant uniquement un milieu ouvert partiellement humide dont l'état de conservation pourra être amélioré en pratiquant une fauche plutôt qu'un pâturage. En cas de présence de drains enterrés, ces derniers seront supprimés afin de rendre le caractère hydromorphe au terrain.</p> <p>Le bord du ruisseau pourrait être favorable à la plantation de Cerisier à grappes au sein d'une ripisylve. Les prairies mésophiles sont favorables au Trèfle souterrain dont des stations pourraient y être transférées.</p> <p>En bordure, une haie sera plantée. 1 mare profonde pourra également être créée.</p>	

Nom du site : CINO_001			
ANALYSE DE L'ÉLIGIBILITÉ DU SITE			
Milieux visés et objectifs et mesures de restauration envisageables	MC01 - Restauration des milieux humides	MC011 – Bouchage de drains et de fossés de drainage	OUI
		MC012 – Suppression de remblais ou remodelage de terrain	
		MC013 – Coupe d'arbres	
	MC02 - Restauration de milieux ouverts prairiaux	MC021 – Restauration de prairies abandonnées	
		MC022 – Aménagement du pâturage	
		MC023 – Aménagement de la fauche	OUI
		MC024 – Conversion d'une culture en prairie	
	MC03 - Restauration de milieux semi-ouverts ou haies	MC031 – Plantations de haies	OUI
		MC032 – Diversification de haies mono-spécifiques existantes	
	MC04 - Restauration de milieux boisés	MC041 – Création d'îlots de sénescence	
		MC042 – Conversion de plantation en milieu forestier	
	MC05 - Mesures complémentaires	MC051 – Création de mares	OUI
		MC052 – Restauration de mares existantes	
		MC053 – Mise en place de nichoirs ou de gîtes artificiels	
		MC054 – Mise en place d'hibernaculum	
MC055 – Gestion des espèces exotiques envahissantes			
Espèces cibles, objets de la demande de dérogation	Plantes	Cerisier à grappes	X
		Trèfle souterrain	X
	Mammifères terrestres et amphibiens	Campagnol amphibie	X
		Muscardin	X

Nom du site : CINO_001			
	Chauves-souris	Grand Rhinolophe	X
		Barbastelle d'Europe	X
		Petit Rhinolophe	X
		Murin de Natterer	X
	Oiseaux	Chouette chevêche	X
		Bouvreuil pivoine	
		Chardonneret élégant	X
		Pic épeichette	
		Serín cini	X
		Verdier d'Europe	X
		Alouette des champs	X
		Fauvette des jardins	X
		Pouillot fitis	
		Roitelet huppé	
		Tarier pâtre	X
	Amphibiens	Grenouille agile	X
Insectes	Grand Capricorne du Chêne	X	
Autres espèces à enjeu impactées faiblement par le projet mais pouvant bénéficier des mesures	Mammifères terrestres	Écureuil roux, Hérisson d'Europe	
	Chauves-souris	Murins, espèces ubiquistes (Noctules, Pipistrelles)	
	Oiseaux	Faucon crécerelle, Milan noir	
	Amphibiens	Rainette verte, Crapaud calamite	
	Reptiles	Lézard à deux raies	
	Insectes	Cuivré des marais	





Nom du site : CINO_001			
GAIN COMPENSATOIRE			
Surfaces compensées	MC01 - Restauration des milieux humides	MC011 – Bouchage de drains et de fossés de drainage	1 ha
		MC012 – Suppression de remblais ou remodelage de terrain	
		MC013 – Coupe d'arbres	
	MC02 - Restauration de milieux ouverts prairiaux	MC021 – Restauration de prairies abandonnées	
		MC022 – Aménagement du pâturage	
		MC023 – Aménagement de la fauche	2,4 ha
		MC024 – Conversion d'une culture en prairie	
	MC03 - Restauration de milieux semi-ouverts ou haies	MC031 – Plantations de haies	190 m
		MC032 – Diversification de haies mono-spécifiques existantes	
	MC04 - Restauration de milieux boisés	MC041 – Création d'îlots de sénescence	
MC042 – Conversion de plantation en milieu forestier			



Nom du site : CINO_001	
GAIN COMPENSATOIRE	
Synthèse des apports fonctionnels – état de conservation des espèces cibles	<p>Les mesures de restauration proposées seront bénéfiques à de nombreuses espèces protégées concernées (ou non) par le projet.</p> <p>En définissant des périodes de fauche optimales, les conditions d'accueil des milieux agricoles seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ressources trophiques tout au long de l'année => amélioration des capacités d'accueil des prairies ; • Création de sites de reproduction pérennes pour de nombreuses espèces => amélioration des sites de reproduction disponibles. • Les espèces végétales pourront finaliser leur cycle biologique complet => augmentation des ressources trophiques pour les herbivores et granivores ; • Un grand nombre d'espèces d'insectes pourront finaliser leur cycle biologique complet => augmentation des ressources trophiques pour les insectivores ; <p>En créant des mares propices aux batraciens, les conditions d'accueil des milieux boisés seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des milieux aquatiques propices à la reproduction des espèces animales et végétales => augmentation des populations et des ressources trophiques. <p>En améliorant les milieux bocagers présents, les conditions d'accueil des milieux boisés seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de milieux naturels non perturbés propices à l'accueil des espèces animales => amélioration des ressources trophiques et des populations ; • Création de bois mort et de cavités dans les vieux arbres => création de sites de reproduction propices à des espèces rares et amélioration des ressources trophiques. <p>En restaurant la prairie humide, les conditions d'accueil des milieux humides seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la surface des prairies humides et des secteurs de roselières => amélioration des sites de reproduction et des ressources trophiques et des populations ;




Nom du site : TORC_001	
SITUATION ADMINISTRATIVE	
Commune (s)	TORCY
Lieu-dit	LA BOSSE AU LOUP
Parcelles cadastrales	C136, C137, C156, C157
Propriétaires	
Superficie du site	2,3 ha
Distance du projet	10,3 km
Plan de localisation	<p style="text-align: center;">Localisation du site © Egis</p>
CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU SITE	
Bassin-versant	La Bourbince depuis Torcy jusqu'à Gévelard
ZH inventoriée	071CUCM_2457 : Sensiblement dégradée 071CUCM_1477 : Proche de l'équilibre naturel 071CUCM_1448 : Sensiblement dégradée



Nom du site : TORC_001	
Natura 2000	ZSC à plus de 5 km sans lien fonctionnel ZPS à plus de 25 km sans lien fonctionnel
ZICO	Non
ZNIEFF de type 2	À 3 km de la ZNIEFF Charollais et nord Brionnais
ZNIEFF de type 1	Site au sein de la ZNIEFF Marais de Torcy
Réserves	Non
DESCRIPTION DU SITE	
Milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Parcelles 136 et 137 légère pente Sud -> Nord, parcelles 137 et 157 relativement planes. Ces deux parcelles sont dans un petit vallon où coule un cours d'eau. ■ Parcelle 136 : prairie pâturée. Quelques secteurs avec des joncs qui témoignent d'une zone humide. Présence de quelques fossés peu profonds orientés dans le sens de la pente (Nord-Sud). De plus, une station de captage est présente (je crois que c'est bien une zone de captage). ■ Parcelle 156 (parcelles non visitées, présence de vaches). Recouverte de joncs. Elle semble plus humide que la parcelle 136. ■ Entre les parcelles 136 et 156 : cours d'eau végétalisé en bon état de conservation. Un gué permet aux vaches de passer librement entre les deux parcelles. ■ Parcelle 137 et 157 : boisements de feuillus « frais ». Présence de Robinier faux-acacia (petits bois et bois moyen). Les bois sont composés de petits bois et de bois moyens. Le sous-bois est dense, impénétrable à cause des ronciers, orties et de la régénération. Cela ressemble à un boisement humide en mauvais état de conservation. ■ Le canal au Sud peut servir à irriguer le cours d'eau (présence d'une vanne au niveau du canal, entre les parcelles 136 et 137).



Nom du site : TORC_001	
Occupation du sol su site	
Espèces potentiellement présentes	Pas de faune remarquable observée
Zones humides	Prairie humide à joncs



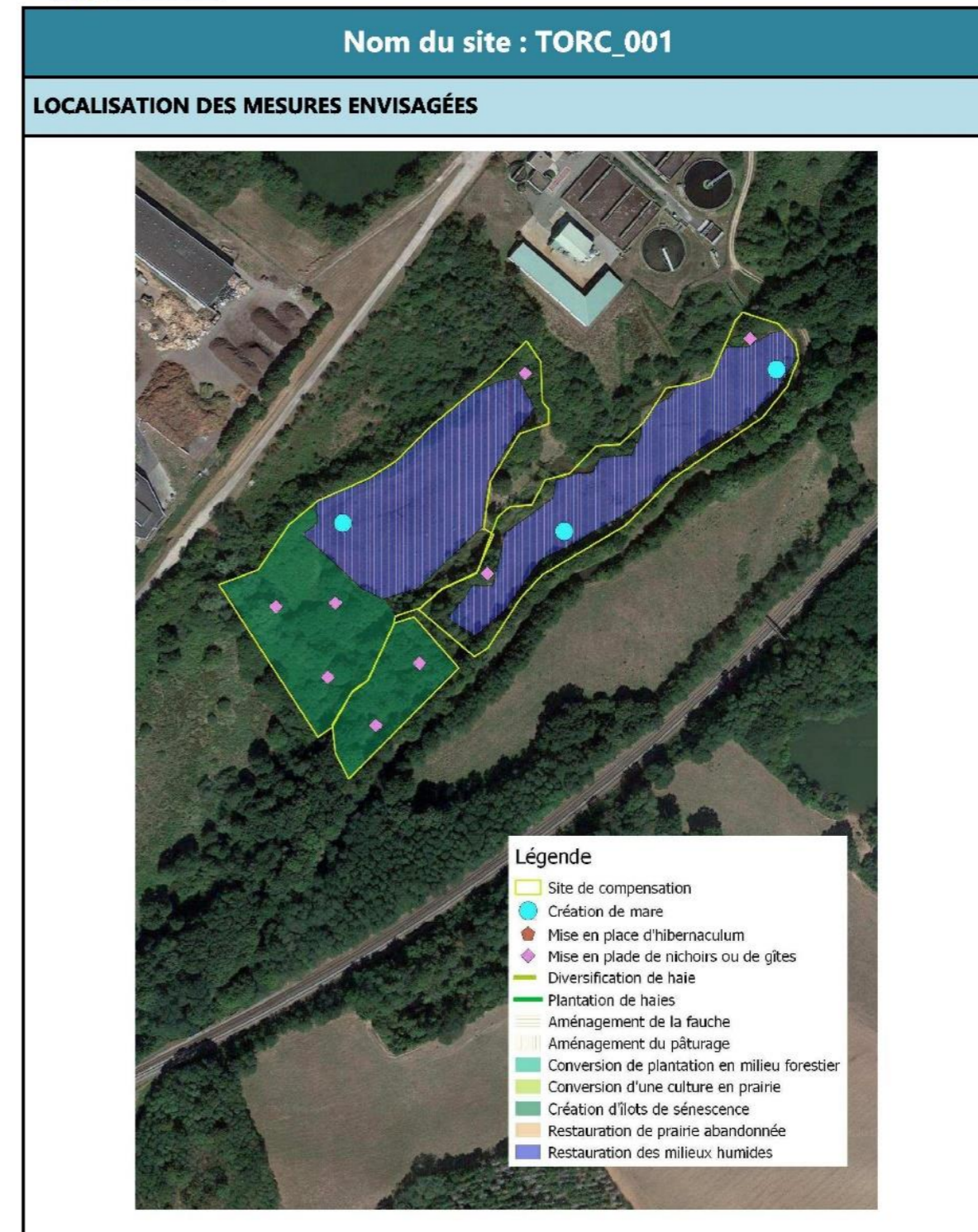
Nom du site : TORC_001	
ILLUSTRATIONS	
	

Nom du site : TORC_001			
ANALYSE DE L'ÉLIGIBILITÉ DU SITE			
Milieux naturels	Points forts		
	Points faibles	Zone humide déjà présente	
	Dégradations observées	Présence de quelques fossés peu profonds	
Description générale de la restauration et de la gestion envisageables sur le site	<p>TORC_001 est un site présentant un milieu ouvert partiellement humide dont l'état de conservation pourra être amélioré par l'aménagement de la fauche ou du pâturage mais surtout par la restauration de la zone humide en comblant les fossés peu profonds. Cette dernière action devrait maintenir l'eau plus longtemps sur la parcelle et augmenter ainsi son caractère hydromorphe.</p> <p>La prairie humide accueillera 3 mares profondes pour les amphibiens.</p> <p>Les boisements pourront faire l'objet d'îlot de sénescence complété par la pose de gîte et de nichoirs. Les secteurs les plus humides pourraient être favorables à la plantation de Cerisier à grappes.</p>		
Milieux visés et objectifs et mesures de restauration envisageables	MC01 - Restauration des milieux humides	MC011 – Bouchage de drains et de fossés de drainage	OUI
		MC012 – Suppression de remblais ou remodelage de terrain	OUI
		MC013 – Coupe d'arbres	
	MC02 - Restauration de milieux ouverts prairiaux	MC021 – Restauration de prairies abandonnées	
		MC022 – Aménagement du pâturage	OUI
		MC023 – Aménagement de la fauche	OUI
		MC024 – Conversion d'une culture en prairie	
	MC03 - Restauration de milieux semi-ouverts ou haies	MC031 – Plantations de haies	
		MC032 – Diversification de haies mono-spécifiques existantes	
	MC04 - Restauration de milieux boisés	MC041 – Création d'îlots de sénescence	
		MC042 – Conversion de plantation en milieu forestier	
		MC051 – Création de mares	OUI

Nom du site : TORC_001			
	MC05 – Mesures complémentaires	MC052 – Restauration de mares existantes	
		MC053 – Mise en place de nichoirs ou de gîtes artificiels	OUI
		MC054 – Mise en place d'hibernaculum	
		MC055 – Gestion des espèces exotiques envahissantes	
Espèces cibles, objets de la demande de dérogation	Plantes	Cerisier à grappes	X
		Trèfle souterrain	
	Mammifères terrestres et amphibiens	Campagnol amphibie	
		Muscardin	
	Chauves-souris	Grand Rhinolophe	X
		Barbastelle d'Europe	X
		Petit Rhinolophe	X
		Murin de Natterer	X
	Oiseaux	Chouette chevêche	X
		Bouvreuil pivoiné	
		Chardonneret élégant	X
		Pic épeichette	X
		Serin cini	X
		Verdier d'Europe	X
		Alouette des champs	
		Fauvette des jardins	X
		Pouillot fitis	X
Roitelet huppé		X	



Nom du site : TORC_001			
		Tarier pâtre	X
	Amphibiens	Grenouille agile	X
	Insectes	Grand Capricorne du Chêne	X
Autres espèces à enjeu impactées faiblement par le projet mais pouvant bénéficier des mesures	Mammifères terrestres	Écureuil roux, Hérisson d'Europe	
	Chauves-souris	Murins, espèces ubiquistes (Noctules, Pipistrelles)	
	Oiseaux	Faucon crécerelle, Milan noir	
	Amphibiens	Rainette verte, Crapaud calamite	
	Reptiles		
	Insectes	Cuivré des marais	






Nom du site : TORC_001			
GAIN COMPENSATOIRE			
Surfaces compensées	MC01 - Restauration des milieux humides	MC011 – Bouchage de drains et de fossés de drainage	3,2 ha
		MC012 – Suppression de remblais ou remodelage de terrain	
		MC013 – Coupe d'arbres	
	MC02 - Restauration de milieux ouverts prairiaux	MC021 – Restauration de prairies abandonnées	
		MC022 – Aménagement du pâturage	3,2 ha
		MC023 – Aménagement de la fauche	
		MC024 – Conversion d'une culture en prairie	
	MC03 - Restauration de milieux semi-ouverts ou haies	MC031 – Plantations de haies	
		MC032 – Diversification de haies mono-spécifiques existantes	
	MC04 - Restauration de milieux boisés	MC041 – Création d'îlots de sénescence	0,7 ha
		MC042 – Conversion de plantation en milieu forestier	



Nom du site : TORC_001	
GAIN COMPENSATOIRE	
Synthèse des apports fonctionnels – état de conservation des espèces cibles	Les mesures de restauration proposées seront bénéfiques à de nombreuses espèces protégées concernées (ou non) par le projet.
	En définissant des périodes de fauche et pâturage optimales , les conditions d'accueil des milieux agricoles seront améliorées de la manière suivante :
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ressources trophiques tout au long de l'année => amélioration des capacités d'accueil des prairies ; • Création de sites de reproduction pérennes pour de nombreuses espèces => amélioration des sites de reproduction disponibles. • Les espèces végétales pourront finaliser leur cycle biologique complet => augmentation des ressources trophiques pour les herbivores et granivores ; • Un grand nombre d'espèces d'insectes pourront finaliser leur cycle biologique complet => augmentation des ressources trophiques pour les insectivores ;
	En créant un îlot de sénescence dans le boisement, les conditions d'accueil des milieux boisés seront améliorées de la manière suivante :
	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de dérangement en période de reproduction => réduction des cas d'abandon de nichées ; • Installation d'un sous-bois dense propice à la quiétude de nombreuses espèces => augmentation des ressources trophiques et des milieux propices à la reproduction des animaux ; • Création de bois morts => augmentation des ressources trophiques ; • Création de cavités arboricoles => création de sites de reproduction.
	En créant des mares propices aux batraciens, les conditions d'accueil des milieux boisés seront améliorées de la manière suivante :
	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des milieux aquatiques propices à la reproduction des espèces animales et végétales => augmentation des populations et des ressources trophiques.
	En restaurant la prairie humide , les conditions d'accueil des milieux humides seront améliorées de la manière suivante :
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la surface de prairie humide et des secteurs de roselières => amélioration des sites de reproduction et des ressources trophiques et des populations ;
	Enfin, en posant un réseau de gîtes et de nichoirs artificiels , les pertes intermédiaires en terme de sites de reproduction seront limitées pour les oiseaux et les chauves-souris en attendant que les mesures sur les boisements prennent le relais.




Nom du site : MOMI_001	
SITUATION ADMINISTRATIVE	
Commune (s)	MONTCEAU-LES-MINES
Lieu-dit	CHEZ LEGAIN
Parcelles cadastrales	CR 17, CR 18, CR 19, CR 20, CR 79
Propriétaires	
Superficie du site	9,9 ha
Distance du projet	350 m
Plan de localisation	 <p>Localisation du site © Egis</p>
CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU SITE	
Bassin-versant	La Bourbince depuis Torcy jusqu'à Gélénard
ZH inventoriée	071CUCM_0751 : Dégradée 071CUCM_0694 : Sensiblement dégradée 071CUCM_0424 : Sensiblement dégradée 071CUCM_0687 : Sensiblement dégradée




Nom du site : MOMI_001	
Natura 2000	ZSC à plus de 5 km sans lien fonctionnel ZPS à plus de 25 km sans lien fonctionnel
ZICO	Non
ZNIEFF de type 2	À 2,7 km de la ZNIEFF Charollais et nord Brionnais
ZNIEFF de type 1	À 2,9 km de la ZNIEFF Vallée de la Bourbince
Réserves	Non
DESCRIPTION DU SITE	
Milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Légère pente Nord -> Sud ; ■ Parcelles CR17 et CR18 : pâture (herbe) avec quelques joncs. Le caractère humide est avéré en bas de pente. ■ Parcelle CR19 : jonchaie (ainsi que d'autres herbacées hautes), non fauchée au moment du passage. Le caractère humide est avéré et le milieu semble assez préservé. Présence de quelques fossés peu profonds (Nord-Sud et Est-Ouest, visibles en vue aérienne). ■ Parcelle CR 20 : : jonchaie (ainsi que d'autres herbacées hautes). Une petite zone de phragmites au Sud. Parcelle qui comprend aussi la queue de l'étang (étang qui déborde dans la prairie). Non fauchée au moment du passage. Le caractère humide est avéré et le milieu semble assez préservé. Des traces de machines agricoles (ornières) sont présentes. ■ Parcelle CR 79 : Bas de pente : Jonchaie et étang aux bords relativement abrupts et qui ne sont pas boisés (il y a uniquement quelques joncs)



Nom du site : MOMI_001	
Occupation du sol su site	
Espèces potentiellement présentes	Pas de faune remarquable observée (Lièvre d'Europe, Pipit farlouse, Cormorans sur l'étang...). Le site est potentiellement intéressant pour bon nombre d'espèces des milieux ouverts (Tarier pâtre)
Zones humides	Prairie humide à joncs



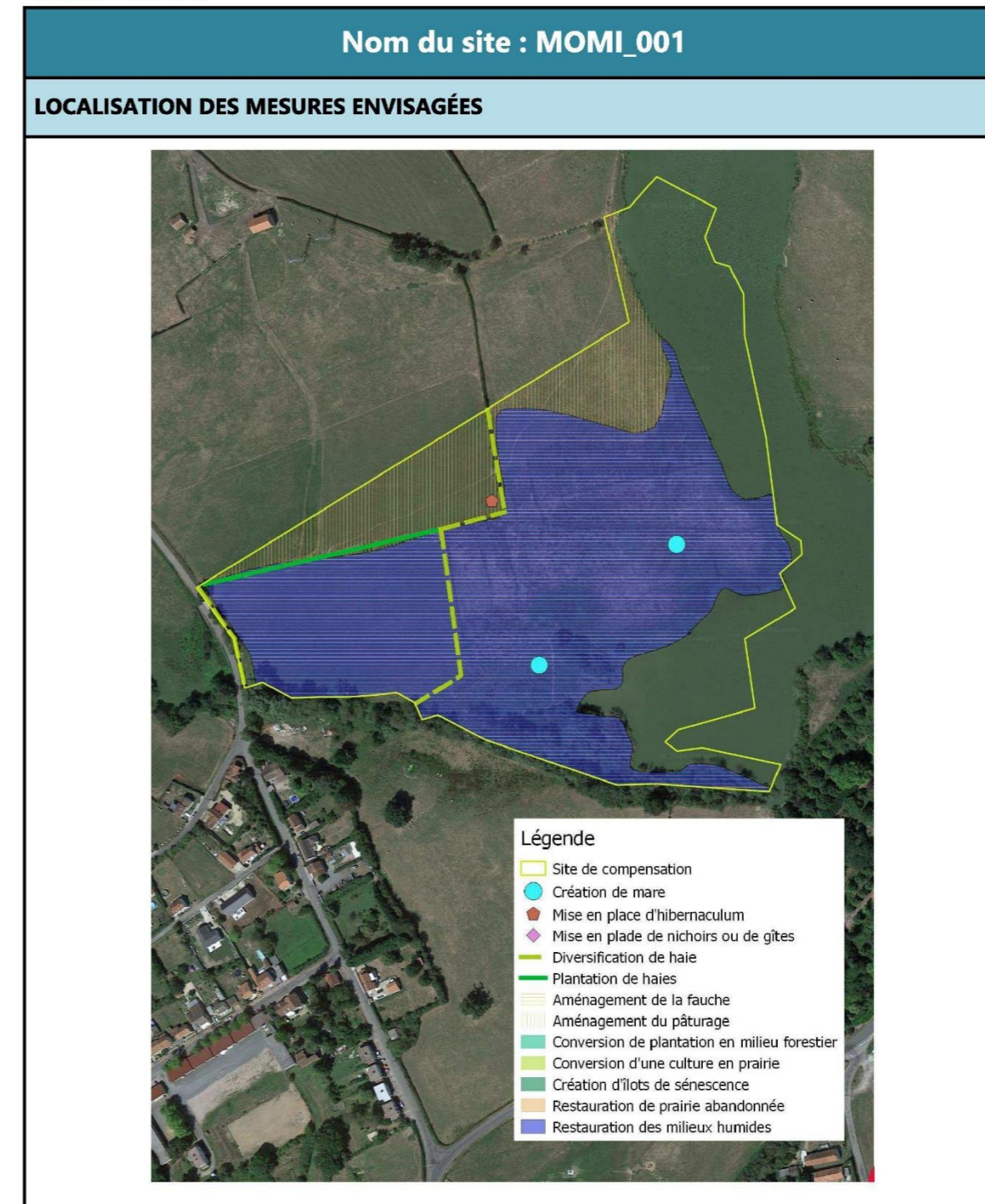
Nom du site : MOMI_001	
ILLUSTRATIONS	
	

Nom du site : MOMI_001			
ANALYSE DE L'ÉLIGIBILITÉ DU SITE			
Milieux naturels	Points forts	Absence de haies	
	Points faibles	Zone humide déjà présente	
	Dégradations observées	Présence de quelques fossés peu profonds	
Description générale de la restauration et de la gestion envisageables sur le site	<p>MOMI_001 est un site présentant uniquement un milieu ouvert partiellement humide dont l'état de conservation pourra être amélioré par l'aménagement de la fauche ou du pâturage mais surtout par la restauration de la zone humide en comblant les fossés peu profonds. Cette dernière action devrait maintenir l'eau plus longtemps sur la parcelle et augmenter ainsi son caractère hydromorphe. En outre, le plan d'eau fera l'objet d'une restauration visant les berges afin que les pentes soient plus douces créant des zones inondées plus régulièrement favorables au développement d'une végétation humide (hélophyte et/ou amphibie).</p> <p>Les prairies mésophiles pourront faire l'objet d'un aménagement du pâturage et accueillir des stations de Trèfle souterrain.</p> <p>En bordure, une haie sera plantée ou les haies existantes seront restaurées. 2 mares profondes pourront également être créées avec un hibernaculum.</p>		
Milieux visés et objectifs et mesures de restauration envisageables	MC01 - Restauration des milieux humides	MC011 – Bouchage de drains et de fossés de drainage	OUI
		MC012 – Suppression de remblais ou remodelage de terrain	OUI
		MC013 – Coupe d'arbres	
	MC02 - Restauration de milieux ouverts prairiaux	MC021 – Restauration de prairies abandonnées	
		MC022 – Aménagement du pâturage	OUI
		MC023 – Aménagement de la fauche	OUI
		MC024 – Conversion d'une culture en prairie	
	MC03 - Restauration de milieux semi-ouverts ou haies	MC031 – Plantations de haies	OUI
		MC032 – Diversification de haies mono-spécifiques existantes	OUI
	MC04 - Restauration de milieux boisés	MC041 – Création d'îlots de sénescence	
		MC042 – Conversion de plantation en milieu forestier	

Nom du site : MOMI_001		
MC05 - Mesures complémentaires	MC051 – Création de mares	OUI
	MC052 – Restauration de mares existantes	
	MC053 – Mise en place de nichoirs ou de gîtes artificiels	OUI
	MC054 – Mise en place d'hibernaculum	
	MC055 – Gestion des espèces exotiques envahissantes	
Plantes	Cerisier à grappes	
	Trèfle souterrain	X
Mammifères terrestres et amphibiens	Campagnol amphibie	X
	Muscardin	X
Chauves-souris	Grand Rhinolophe	X
	Barbastelle d'Europe	X
	Petit Rhinolophe	X
	Murin de Natterer	X
Oiseaux	Chouette chevêche	X
	Bouvreuil pivoine	
	Chardonneret élégant	X
	Pic épeichette	
	Serin cini	X
	Verdier d'Europe	X
	Alouette des champs	X
	Fauvette des jardins	X
	Pouillot fitis	
Espèces cibles, objets de la demande de dérogation		



Nom du site : MOMI_001			
		Roitelet huppé	
		Tarier pâtre	X
	Amphibiens	Grenouille agile	X
	Insectes	Grand Capricorne du Chêne	X
Autres espèces à enjeu impactées faiblement par le projet mais pouvant bénéficier des mesures	Mammifères terrestres	Écureuil roux, Hérisson d'Europe	
	Chauves-souris	Murins, espèces ubiquistes (Noctules, Pipistrelles)	
	Oiseaux	Faucon crécerelle, Milan noir	
	Amphibiens	Rainette verte, Crapaud calamite	
	Reptiles	Lézard à deux raies	
	Insectes	Cuivré des marais	





Nom du site : MOMI_001			
GAIN COMPENSATOIRE			
Surfaces compensées	MC01 - Restauration des milieux humides	MC011 – Bouchage de drains et de fossés de drainage	3,1 ha
		MC012 – Suppression de remblais ou remodelage de terrain	
		MC013 – Coupe d'arbres	
	MC02 - Restauration de milieux ouverts prairiaux	MC021 – Restauration de prairies abandonnées	
		MC022 – Aménagement du pâturage	1,6 ha
		MC023 – Aménagement de la fauche	3,1 ha
		MC024 – Conversion d'une culture en prairie	
	MC03 - Restauration de milieux semi-ouverts ou haies	MC031 – Plantations de haies	250 m
		MC032 – Diversification de haies mono-spécifiques existantes	390 m
	MC04 - Restauration de milieux boisés	MC041 – Création d'îlots de sénescence	
MC042 – Conversion de plantation en milieu forestier			



Nom du site : MOMI_001	
GAIN COMPENSATOIRE	
Synthèse des apports fonctionnels – état de conservation des espèces cibles	<p>Les mesures de restauration proposées seront bénéfiques à de nombreuses espèces protégées concernées (ou non) par le projet.</p> <p>En définissant des périodes de fauche et pâturage optimales, les conditions d'accueil des milieux agricoles seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ressources trophiques tout au long de l'année => amélioration des capacités d'accueil des prairies ; • Création de sites de reproduction pérennes pour de nombreuses espèces => amélioration des sites de reproduction disponibles. • Les espèces végétales pourront finaliser leur cycle biologique complet => augmentation des ressources trophiques pour les herbivores et granivores ; • Un grand nombre d'espèces d'insectes pourront finaliser leur cycle biologique complet => augmentation des ressources trophiques pour les insectivores ; <p>En créant des mares propices aux batraciens, les conditions d'accueil des milieux boisés seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des milieux aquatiques propices à la reproduction des espèces animales et végétales => augmentation des populations et des ressources trophiques. <p>En améliorant les milieux bocagers présents, les conditions d'accueil des milieux boisés seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de milieux naturels non perturbés propices à l'accueil des espèces animales => amélioration des ressources trophiques et des populations ; • Création de bois mort et de cavités dans les vieux arbres => création de sites de reproduction propices à des espèces rares et amélioration des ressources trophiques. <p>En restaurant la prairie humide et en améliorant l'état des berges du plan d'eau, les conditions d'accueil des milieux humides seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la surface de prairie humide et des secteurs de roselières => amélioration des sites de reproduction et des ressources trophiques et des populations ;



Nom du site : MOMI_002	
SITUATION ADMINISTRATIVE	
Commune (s)	MONTCEAU-LES-MINES
Lieu-dit	LES CHAVANNES
Parcelles cadastrales	CI 0398, CI 0125
Propriétaires	
Superficie du site	8,4ha en 2 entités distinctes (6,4 ha et 2 ha)
Distance du projet	500 m
Plan de localisation	<p>Localisation du site © Egis</p>
CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU SITE	
Bassin-versant	La Bourbince depuis Torcy jusqu'à Gévelard
ZH inventoriée	071CUCM_2366 : Sensiblement dégradée 071CUCM_2368 : Proche de l'équilibre naturel 071CUCM_2369 : Proche de l'équilibre naturel 071CUCM_2367 : Sensiblement dégradée 071CUCM_2632 : Sensiblement dégradée



Nom du site : MOMI_002	
Natura 2000	ZSC à plus de 5 km sans lien fonctionnel ZPS à plus de 25 km sans lien fonctionnel
ZICO	Non
ZNIEFF de type 2	À 1,4 km de la ZNIEFF Charollais et nord Brionnais
ZNIEFF de type 1	À 1,6 km de la ZNIEFF Vallée de la Bourbince
Réserves	Non
DESCRIPTION DU SITE	
Milieus naturels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ce site de compensation n'a pas fait l'objet d'expertise de terrain. ■ D'après les photo-aériennes récentes et anciennes, il semblerait que l'entité au nord ait été autrefois occupée par un plan d'eau qui soit a été remblayé, soit s'est comblé naturellement. L'inventaire des zones humides indique que l'habitat principal est une mégaphorbiaie à reine des prés. Le reste du site est un boisement sur un talus ■ La 2^e entité du site correspondant à un boisement dont un partie est en fait la ripisylve de la Bourbince.



Nom du site : MOMI_002	
Occupation du sol su site	
Espèces potentiellement présentes	<p>Pas de faune remarquable observée.</p> <p>Le site est potentiellement intéressant pour bon nombre d'espèces des milieux boisés</p>
Zones humides	Mégaphorbiaie



Nom du site : MOMI_002	
ILLUSTRATIONS	
Le site dans les années 1950 - 1960	

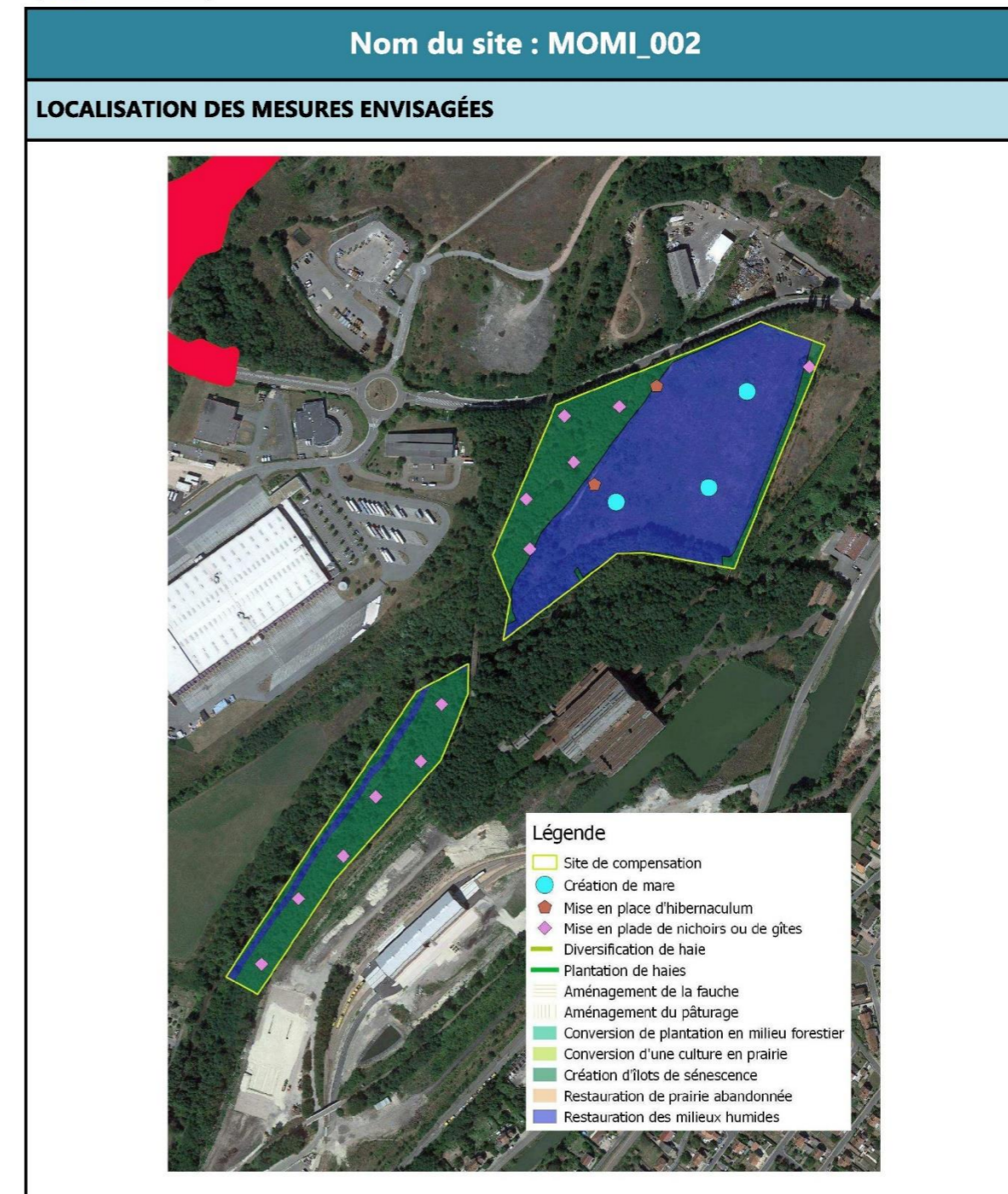


Nom du site : MOMI_002			
ANALYSE DE L'ÉLIGIBILITÉ DU SITE			
Milieus naturels	Points forts	Ancien site anthropisé	
	Points faibles	Site enclavé dans la zone urbaine	
	Dégradations observées	Aucune observation, le site présente potentiellement des espèces invasives compte tenu de son passé industriel	
Description générale de la restauration et de la gestion envisageables sur le site	<p>MOMI_002 est un ancien site industriel où était présent un plan d'eau. Plusieurs cas de figures sont possibles pour sa restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit il s'agit d'un bassin en eau qui se comble progressivement par le développement de la végétation. Dans ce cas, il s'agit de faire une gestion de cette végétation pour restaurer la zone humide avec notamment la coupe des arbres qui s'y développe et une gestion par la fauche tardive. - Soit il s'agit d'un remblai argileux mais qui connaît des remontées de nappe permettant le développement d'une zone humide. Dans ce cas, on peut envisager de travailler sur un modelé du terrain pour que l'inondation de la zone par la nappe soit par exemple plus fréquente. Associé à une gestion de la végétation, on peut ainsi restaurer plusieurs habitats humides comme la prairie humide à joncs géré par fauche, la roselière et la mégaphorbiaie. - Soit il s'agit d'un remblai argileux et tassé sur lequel a pu se développer un peu de végétation de zone humide. Dans ce cas, les mesures de restauration sont peu importantes et se limitent à un entretien de la végétation. <p>En complément de la restauration de la zone humide principale, la ripisylve de la Bourbince pourra faire l'objet d'une gestion pour améliorer son état de conservation. Ce secteur pourrait également accueillir la plantation de Cerisier à grappes. On pourra également créer des mares favorables aux amphibiens. L'ensemble des boisements mésophiles feront l'objet d'îlots de sénescence et de la pose de gîtes et de nichoirs. Enfin, une gestion des espèces exotiques envahissantes sera réalisée en cas de présence sur le site.</p>		
Milieus visés et objectifs et mesures de restauration envisageables	MC01 - Restauration des milieux humides	MC011 – Bouchage de drains et de fossés de drainage	
		MC012 – Suppression de remblais ou remodelage de terrain	OUI
		MC013 – Coupe d'arbres	OUI
	MC02 - Restauration de milieux ouverts prairiaux	MC021 – Restauration de prairies abandonnées	OUI
		MC022 – Aménagement du pâturage	
		MC023 – Aménagement de la fauche	OUI



Nom du site : MOMI_002				
	MC03 - Restauration de milieux semi-ouverts ou haies	MC024 – Conversion d'une culture en prairie		
		MC031 – Plantations de haies		
		MC032 – Diversification de haies mono-spécifiques existantes		
	MC04 - Restauration de milieux boisés	MC041 – Création d'îlots de sénescence	OUI	
		MC042 – Conversion de plantation en milieu forestier		
	MC05 - Mesures complémentaires	MC051 – Création de mares	OUI	
		MC052 – Restauration de mares existantes		
		MC053 – Mise en place de nichoirs ou de gîtes artificiels	OUI	
		MC054 – Mise en place d'hibernaculum		
	Espèces cibles, objets de la demande de dérogation	Plantes	Cerisier à grappes	X
			Trèfle souterrain	
Mammifères terrestres et amphibiens		Campagnol amphibie	X	
		Muscardin	X	
Chauves-souris		Grand Rhinolophe		
	Barbastelle d'Europe	X		
	Petit Rhinolophe			
	Murin de Natterer	X		
Oiseaux	Chouette chevêche			
	Bouvreuil pivoine			
	Chardonneret élégant	X		

Nom du site : MOMI_002			
		Pic épeichette	
		Serin cini	X
		Verdier d'Europe	X
		Alouette des champs	
		Fauvette des jardins	X
		Pouillot fitis	X
		Roitelet huppé	
		Tarier pâtre	X
	Amphibiens	Grenouille agile	X
	Insectes	Grand Capricorne du Chêne	X
Autres espèces à enjeu impactées faiblement par le projet mais pouvant bénéficier des mesures	Mammifères terrestres	Écureuil roux, Hérisson d'Europe	
	Chauves-souris	Murins, espèces ubiquistes (Noctules, Pipistrelles)	
	Oiseaux	Faucon crécerelle, Milan noir	
	Amphibiens	Rainette verte, Crapaud calamite	
	Reptiles	Lézard à deux raies	
	Insectes	Cuivré des marais	





Nom du site : MOMI_002			
GAIN COMPENSATOIRE			
Surfaces compensées	MC01 - Restauration des milieux humides	MC011 – Bouchage de drains et de fossés de drainage	
		MC012 – Suppression de remblais ou remodelage de terrain	5 ha
		MC013 – Coupe d'arbres	
	MC02 - Restauration de milieux ouverts prairiaux	MC021 – Restauration de prairies abandonnées	
		MC022 – Aménagement du pâturage	
		MC023 – Aménagement de la fauche	4,7 ha
		MC024 – Conversion d'une culture en prairie	
	MC03 - Restauration de milieux semi-ouverts ou haies	MC031 – Plantations de haies	
		MC032 – Diversification de haies mono-spécifiques existantes	
	MC04 - Restauration de milieux boisés	MC041 – Création d'îlots de sénescence	3,2 ha
		MC042 – Conversion de plantation en milieu forestier	



Nom du site : MOMI_002	
GAIN COMPENSATOIRE	
Synthèse des apports fonctionnels – état de conservation des espèces cibles	<p>Les mesures de restauration proposées seront bénéfiques à de nombreuses espèces protégées concernées (ou non) par le projet.</p> <p>En définissant des périodes de fauche optimales, les conditions d'accueil des milieux agricoles seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des ressources trophiques tout au long de l'année => amélioration des capacités d'accueil des prairies ; • Création de sites de reproduction pérennes pour de nombreuses espèces => amélioration des sites de reproduction disponibles. • Les espèces végétales pourront finaliser leur cycle biologique complet => augmentation des ressources trophiques pour les herbivores et granivores ; • Un grand nombre d'espèces d'insectes pourront finaliser leur cycle biologique complet => augmentation des ressources trophiques pour les insectivores ; <p>En créant un îlot de sénescence dans le boisement, les conditions d'accueil des milieux boisés seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de dérangement en période de reproduction => réduction des cas d'abandon de nichées ; • Installation d'un sous-bois dense propice à la quiétude de nombreuses espèces => augmentation des ressources trophiques et des milieux propices à la reproduction des animaux ; • Création de bois morts => augmentation des ressources trophiques ; • Création de cavités arboricoles => création de sites de reproduction. <p>En créant des mares propices aux batraciens, les conditions d'accueil des milieux boisés seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des milieux aquatiques propices à la reproduction des espèces animales et végétales => augmentation des populations et des ressources trophiques. <p>En restaurant la zone humide en prairie humide, les conditions d'accueil des milieux humides seront améliorées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la surface de prairie humide et des secteurs de roselières => amélioration des sites de reproduction et des ressources trophiques et des populations ; <p>Enfin, en posant un réseau de gîtes et de niochirs artificiels, les pertes intermédiaires en terme de sites de reproduction seront limitées pour les oiseaux et les chauves-souris en attendant que les mesures sur les boisements prennent le relais.</p>

9 - ANNEXE 9 –CONVENTION AVEC ONF



DEVIS – RECHERCHE DE MESURES COMPENSATOIRES DANS LE CADRE
DU PROJET DE RCEA
SECTEUR DE PALINGES (71)

2020

- **Client** : DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- **Structure de réalisation** : Agence Études & Travaux Bourgogne - Franche-Comté

DEVIS – PROJET RECHERCHE DE MESURES COMPENSATOIRES – SECTEUR PALINGES (71)

I. Présentation de l'ONF

Une entreprise publique

L'ONF, premier gestionnaire français d'espaces naturels

"Au service de la société nous préparons avec nos partenaires la forêt et les espaces naturels de demain." Avec 4,6 millions d'hectares de forêts gérées en métropole et plus de 6 millions dans les départements d'Outre-mer, l'ONF est un spécialiste reconnu de la gestion des espaces forestiers et de l'arbre. Mais gérer la forêt, c'est aussi s'intéresser aux cours d'eau, aux paysages, aux relations avec les autres espaces, urbains ou ruraux... Nous intervenons pour le compte des collectivités locales et des entreprises. Nous proposons des prestations d'ingénierie, d'expertise, de services et de travaux forestiers. Pour répondre aux problématiques de nos clients liées à la gestion, à la préservation et à la valorisation des milieux naturels, cette expérience est notre force et notre richesse.

Nos domaines d'interventions

L'ONF met à votre service le meilleur de son expérience et de son savoir-faire dans ses 12 domaines de compétences.

- Environnement et biodiversité
- Sites & paysages
- Loisirs nature
- Risques naturels
- Changement climatique
- Eau
- Arbre
- Forêt
- Bois
- Végétation et emprises
- Estimation forestière
- Formation et projets

Les réponses

L'ONF prend en compte dans sa réponse toutes vos exigences.

- Forte réactivité dans les interventions
- Qualité environnementale des interventions et respect des contraintes locales
- Organisation rigoureuse notamment pour une prise en compte rapide des bons de commande du marché
- Exemplarité en matière de santé et de sécurité au travail

Les actions concrètes

Fort de ses compétences techniques forgées par son expérience et son implication sur l'ensemble du territoire en relation permanente avec les collectivités locales, l'ONF met à votre disposition les moyens nécessaires et une organisation optimale pour mettre en œuvre une solution adaptée à vos attentes.

II. Formulation de la commande

• Identité du client

- **Désignation** : DREAL Bourgogne-Franche-Comté
TEMIS – Technopole Microtechnique et Scientifique
17 E rue Alain Savary
BP 1269
25005 – BESANCON Cedex

- **Interlocuteur** : Jean-Noël LAMBERT
Chef de projets routiers
Service Transports Mobilités/ Département Maîtrise d'Ouvrage Routière
Tél : 03 81 21 69 40 / Mob : 06 66 27 73 45
jean-noel.lambert@developpement-durable.gouv.fr

- **Adresse de facturation** : idem

• Définition de la demande / Caractérisation de la problématique

Dans le cadre du projet de conception et réalisation de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA RN70 dans le secteur de Palinges en Saône-et-Loire, l'étude d'impact prévue dans le cadre de ce projet a identifié un certain nombre d'enjeux, **dont des enjeux liés à la destruction d'espèces protégées dans le cadre de la modification des habitats engendrés par le projet**. Cela se traduit ainsi par la mise en place de mesures compensatoire dans le cadre du dossier espèces protégées.

L'Office national des forêts, gestionnaires des forêts publiques, se propose d'accompagner le porteur de projet dans la recherche et la mise en place de ces mesures compensatoires au sein des forêts publiques environnantes, à partir d'une méthodologie spécifique déjà proposée dans d'autres types de projets similaires.

III. Proposition technique

• Principes de concertation & d'accompagnement

Notre démarche

Nous attacherons la plus grande importance à la concertation, pour chacune des phases de réalisation de cette étude, depuis la phase de pré-diagnostic jusqu'à la phase de rédaction de l'étude.

Cette démarche d'ouverture sera nécessairement assurée auprès de Jean-Noël LAMBERT.

Étapes de concertation

Une communication active assurera un suivi continu de l'état d'avancement de chaque étape de la mission.

Sont ainsi proposées **3 réunions de restitution** :

- une réunion de lancement de la phase de pré-diagnostic,
- une réunion intermédiaire (point sur la phase de pré-diagnostic en préparation au lancement de la phase de diagnostic) ;
- une réunion post diagnostic / mesures ERC

Un compte-rendu de réunion synthétique, dont la rédaction sera assurée par le Chef de projet, formalisera les décisions et les orientations qui auront été prises en séance.

Ce travail se fera en parallèle avec le projet soumis entre les secteurs de Blanzay et Gévelard, proposé à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté en octobre 2020 et validé en novembre 2020.

● Protocole méthodologique / Principes d'intervention

→ Réunion de calage de la phase de pré-diagnostic

1. PHASE DE PRE-DIAGNOSTIC

Une approche bibliographique

Dans un premier temps, l'étude des données cartographiques et bibliographiques disponibles permettra de définir le contexte du projet. Ce contexte sera mis en relation avec l'étude des différents périmètres d'inventaire et de protection dans le secteur, ce qui permettra de lister les enjeux potentiellement présents sur le site (espèces et habitats).

Dans un second temps, la recherche de données naturalistes par le biais des différentes bases de données disponibles (aménagement forestier, logiciels et bases de données internes ONF...) permettra de compléter cette approche.

Un impact est noté pour les groupes des Chiroptères et des Oiseaux, à partir d'une exploitation partielle de zones boisées situées dans la zone d'implantation du projet d'élargissement.

Par ailleurs, l'analyse actuelle des documents oriente également vers le groupe des Amphibiens et les zones humides dont ils dépendent pour la reproduction.

Une approche à partir d'une analyse des aménagements des forêts publiques du secteur

Cette phase de pré-diagnostic peut se faire à deux échelles différentes :

- **Aire d'étude rapprochée (rayon d'environ 1 km)** : elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles.
- **Aire d'étude éloignée (rayon de l'ordre de 20 km)** : permet de considérer les enjeux potentiels, par le biais notamment des zonages d'inventaires de milieux naturels, et les cartographies d'habitats au sein des aménagements des forêts publiques.

Sur ces deux zones d'étude, les données spécifiques d'Amphibiens, de Chiroptères et d'Avifaune présentes dans les bases de données locales (Base de données naturalistes ONF, Base Fauna, etc.) seront extraites et analysées pour conforter l'approche habitat.

Il est à noter que les espèces concernées (Oiseaux et Chiroptères) sont en capacité de "coloniser" les sites de compensation identifiés dans ce rayon de 20 kilomètres, au vu de leur écologie et de leur capacité de dispersion, dès lors que le paysage offre les capacités de tels mouvements.

Lors de cette analyse, les mesures de compensation susceptibles d'être accueillies au sein des Bois de Liard et de Corday sur la commune de Paray-le-Monial acquis par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et intégrant la FD de Charolles après décision du Ministère en juin 2019, seront analysées préférentiellement, après avoir intégré les premières mesures en place suite au projet de compensation sur le secteur de Charolles.

L'objectif de cette phase de pré-diagnostic sera de définir les enjeux potentiels du projet et de les hiérarchiser, en fonction des statuts et de la patrimonialité des espèces et des habitats concernés par le projet d'élargissement de la RCEA, en se focalisant principalement sur les Amphibiens, et dans un second temps sur les Chiroptères, les Oiseaux ou éventuellement les Insectes saproxyliques.

Restitution

Rapport illustré (visuels + cartes), format papier et support informatique.

2. PHASE DE DIAGNOSTIC

Expertise « Habitats forestiers » à peuplements riches en Gros bois et Très gros bois » favorables aux Chiroptères et aux Oiseaux

A partir des habitats et peuplements identifiés dans la phase précédente au niveau des aménagements forestiers, des visites de terrain seront effectuées afin de caractériser l'intérêt écologique de ces peuplements pour le groupe des Chiroptères. Une approche de l'avifaune liée à ces peuplements sera également proposée lors de l'expertise menée sur le terrain. Cette approche ne s'appuiera pas sur les méthodes classiques décrites pour caractériser l'avifaune d'un secteur (type points d'écoute ou quadrats) pour des raisons de temps imparti à cette phase diagnostic. Cependant, les espèces contactées lors des visites de terrain seront répertoriées de façon systématique et devront pouvoir conforter les données peuplements forestiers.

Expertise « Habitats-flore » / « Zones humides » / « Amphibiens »

A partir des habitats identifiés dans la phase précédente au niveau des aménagements forestiers, des visites de terrain seront effectuées afin de caractériser les habitats naturels.

Lors de ce diagnostic, les espèces végétales et les habitats patrimoniaux seront relevés, listés et géolocalisés. Une fiche de présentation synthétique sera fournie par espèce ou habitat recensé.

En complément de l'approche habitat, une expertise complémentaire sur les Amphibiens présents sur les sites sera menée avec deux passages répartis au cours de la saison pour identifier d'une part les Anoures (Grenouilles, Crapaud, Sonneur) et d'autre part les Urodèles (Tritons).

Cette cartographie du site sera traitée selon **une approche fonctionnelle** (habitats, zones de chasse, de repos, de reproduction), au regard de l'environnement du site. L'échelle sera adaptée en fonction des espèces présentes.

3. PHASE D'ANALYSE ET DE REDACTION

Les éléments des différents diagnostics seront synthétisés et compilés au sein d'un document unique, et la cartographie intégrée, permettant de visualiser notamment les composantes patrimoniales remarquables et les différents enjeux.

Chacun des sites identifiés seront présentés sous forme de fiches techniques permettant au maître d'ouvrage une visualisation rapide des différents sites de compensation proposés et établir une hiérarchie entre les différentes propositions afin de pouvoir répondre aux différentes exigences issues de l'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet.

Outre les exemplaires reliés des rapports, tous les fichiers source composant l'étude (fichiers Word, Excel, .jpeg, .shp, etc...) seront transmis au Maître d'ouvrage.

Ce travail se complètera par la proposition de rédaction d'une ou des conventions pour mettre en œuvre les plans de gestion et de suivi conforme à la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

→ Réunion de restitution

A l'issue de cette phase, une réunion est proposée afin de faire un bilan des différentes possibilités de mesures compensatoires dans le rayon d'étude proposé (20 kms de rayon) autour du projet.

Délai estimatif : juillet 2021.

Restitution

Rapport illustré (visuels + fiches techniques + cartes), format papier et support informatique.

- Moyens mobilisés

- Moyens humains

Le Chef de projet sera Mr Jean GOMEZ, Chargé d'études naturalistes, ornithologue.

Il sera assisté de :

- Henri-Pierre SAVIER, chargé d'études à l'UP Etudes ONF Bourgogne-Franche-Comté, animateur du Réseau Eau Territorial, membre du réseau national herpétofaune,

Cette équipe sera assistée par le chef d'UT (S. Batifoulier) et le personnel de terrain ONF local en charge des forêts publiques sur le secteur.

- Moyens matériels

Matériel de terrain :

- Véhicule de terrain
- Terminal de saisie GPS Motorola
- Compas forestier
- Boussole
- Relascope
- Guides de sylviculture, catalogues des stations, flores et guides naturalistes...
- Appareil photo numérique
- Jumelles
- Nasse pour prospections Amphibiens
-

Matériel informatique

- Bureautique de base, Word, Excel...
- Logiciel SIG (ArcMap)

- Responsabilité de l'ONF

La responsabilité de l'Office national des forêts ne pourra pas être engagée sur les défauts ou tares cachés ne pouvant être observés à partir de la méthode décrite dans ce document.

IV. Planning prévisionnel / Échéance de restitution

PHASES	ECHEANCES DE RESTITUTION*
Prédiagnostic	Janvier-Février 2021
Diagnostic	Mars-Mai 2021
Analyse-Rédaction	Mai-Juillet 2021

*Échéances données à titre indicatif, dépendantes de la date de réception du devis signé et des validations partielles de l'étude.

V. Proposition financière

● Réunion de lancement	Montant HT	350,00 €
● Prédiagnostic	Montant HT	1 500,00 €
● Diagnostic	Montant HT	2 800,00 €
● Rédaction	Montant HT	2 000,00 €
● Réunion de restitution	Montant HT	350,00 €

- **TOTAL**

● Montant HT	7 000,00 €
● TVA 20%	1 400,00 €
● Montant TTC	8 400,00 €

- Modalités de règlement

- TVA

L'Office national des forêts étant assujéti à la TVA, celle-ci sera due au taux légal en vigueur.

- Facturations partielles

Des facturations partielles pourront être réalisées à l'appui d'un état d'avancement des investigations réalisées.

■ Règlement

Les sommes dues seront versées au vu de la facture émise par l'Office national des forêts, à l'Agence comptable secondaire, selon le RIB ci-dessous.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.				
IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE				
Banque	Indicatif	Numéro de compte	Cle RIB	Domiciliation
30002	04864	0000117138P	74	ESDC BDI PARIS LOUVRE
IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE				
IBAN	FR72 3000 2048 8400 0011 7138 P74			
Code B.I.C.	CRLYFRPP			
TITULAIRE DU COMPTE :				
OFFICE NATIONAL DES FORETS ACS BFC 2 AVENUE DE SAINT MANDE 75012 PARIS				

Conditions liées à l'offre

■ Validité de l'offre

Prix fermes pour toute commande avant le 15/02/2021.

■ Propriété intellectuelle

Préalablement à la commande éventuelle ou dans le cas où cette proposition reste sans suite, le contenu de la proposition définie ci-dessus est propriété de l'Office national des forêts.

Le 17 novembre 2020,

Pour le Directeur d'Agence M. Régis MICHON
et par délégation,

Vincent GODREAU, RUP Etudes

Le Responsable de l'Unité de Production
Etudes Bourgogne-Franche-Comté
VINCENT GODREAU

● Conditions générales de vente des prestations et des produits de l'Office national des forêts

1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales, établies en conformité avec l'article L. 441-5 du code de commerce, s'appliquent aux prestations et aux produits vendus par l'Office national des forêts (ONF). Elles ne s'appliquent pas aux ventes de bois, de produits accessoires de la forêt, aux locations du droit de chasse et de pêche ou aux concessions de terrains ou de bâtiments. Elles s'appliquent dans le silence des conditions particulières de vente ou des documents de consultation des entreprises pour les clients publics.

2 - Devis et commande

2.1 - Le devis

Un devis est le document qui présente un état détaillé des prestations que l'ONF propose de réaliser afin de répondre au besoin exprimé par le client. La durée de validité d'un devis est, sauf mention particulière, de 90 jours à compter de la date inscrite en entête du document.

Sauf clauses particulières se substituant aux présentes conditions générales, ces dernières sont annexées au devis.

Les présentes conditions générales de vente et/ou les clauses particulières sont réputées avoir été acceptées sans réserve dès lors que le devis a été signé, accompagné de la mention «lu et approuvé» et de la date de signature par le client et renvoyé à l'ONF.

2.2 - Passation de la commande

La réception en retour par l'ONF de son devis signé accompagné de la mention «lu et approuvé» par le client vaut alors commande.

3 - Délai de réalisation des prestations

La réalisation des prestations ou la livraison des produits est planifiée par l'ONF dès réception du devis daté et signé. L'ONF s'engage à réaliser les prestations commandées ou à livrer les produits dans le délai figurant au devis à compter de la date de la signature de la commande et dans les meilleures conditions techniques et environnementales, sauf cas de force majeure.

Sur sa demande, et pour les prestations de services forestiers ou les travaux, le client sera prévenu par l'ONF de la date de début du chantier au minimum 24 heures avant (par écrit ou oral).

4 - Conditions préalables à l'exécution des prestations par l'ONF

A la date de début de réalisation des prestations, le client s'engage à avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires et avoir réalisé les déclarations administratives relevant de sa compétence : autorisation de défrichement, demande de renseignements...

L'ONF peut être amené à demander communication de ces documents dès lors que sa responsabilité peut être recherchée. De son côté, l'ONF se charge d'effectuer les déclarations et les autorisations qui lui incombent (DICT...) et en informe le client sur sa demande. L'offre technique précise les données géographiques utilisées qui sont réputées fournies par le client. En l'absence de fourniture des données, celles-ci seront facturées au coût d'acquisition après information du client.

5 - Paiement et conditions de paiement

5.1. Prix

Les prix des prestations et produits sont exprimés en euros, hors taxes et toutes taxes comprises. L'octroi de mer peut être collecté en fonction des règles inhérentes à cette taxe.

Toutes les sommes dues sont payables en euros.

Les prestations et produits sont facturés sur la base des prix et des quantités portés au devis accepté par le client. Lorsque les prix sont définis par rapport à des données externes (montant de travaux, quantités mises en œuvre...), ces données peuvent faire l'objet d'une réception contradictoire à la demande du client dans le cas des quantités ou figurent sur le décompte définitif.

5.2. Facturation

La facturation intervient après réalisation des prestations ou livraison des produits. La convention passée entre l'ONF et le client peut prévoir l'émission de facturations partielles en fonction du volume des prestations et de leur rythme de réalisation.

5.3. Paiement

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à réception de la facture, en dehors des cas pour lesquels ce délai est fixé par voie réglementaire. Le dépassement de ce délai de paiement ouvre droit, et sans autre formalité pour l'ONF, à des intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai au taux de une fois et demi le taux d'intérêt légal, tout mois commencé étant dû en entier.

6 - Quantités

Pour les services forestiers, s'agissant de prestations en milieu naturel, les quantités travaillées sont données avec une marge d'erreur de 10%.

En tant que de besoin, le client peut demander, lors du devis, une estimation plus précise des quantités à travailler. La réception se fait sur la base de la marge d'erreur définie au moment du devis.

7 - Conditions spécifiques aux prestations de plantation forestière

Pour les conventions ayant pour objet des plantations forestières, l'ONF garantit une réussite de 80% pour toutes les essences, sauf stipulations particulières portées au contrat. Le constat de reprise s'entend de la constatation de la reprise de végétation des plants, et sera établi par type de boisement à partir du 15 septembre suivant la plantation et avant le 31 octobre de la même année.

Si le taux garanti n'est pas atteint, en dehors des exclusions indiquées ci-dessous, l'ONF s'engage à remplacer gratuitement à la saison suivante les manquants constatés, jusqu'à concurrence du taux garanti. Si des services d'entretien s'avèrent nécessaires pendant la période de garantie, pour la viabilité de la plantation, l'ONF en informera le client. En cas de non réalisation de ces prestations par le client, l'ONF sera déchargé de sa responsabilité contractuelle relative à la garantie de reprise.

La responsabilité de l'ONF n'est pas engagée, notamment pour la garantie de reprise des plants et semis pendant le délai de garantie, en cas de force majeure, d'éboulement, d'inondations, ravinements, glissements et reptations de neige ou avalanche ayant détruit ou emporté le boisement, incendie imputable aux tiers ou au client lui-même, attaques d'animaux prédateurs ou parasite, sécheresse avérée lorsque un arrêté ministériel reconnaît le territoire communal concerné en état de catastrophe naturelle ou lorsque un arrêté ministériel lui reconnaît le caractère de calamité agricole.

DEVIS – PROJET RECHERCHE DE MESURES COMPENSATOIRES – SECTEUR PALINGES (71)

8 - Réception des prestations et produits

Une fois les prestations réalisées, le client est averti par courrier pour les prestations physiques, par bon de livraison pour les produits ou par la remise du rapport d'études ou d'expertise pour les prestations intellectuelles. Pour les prestations de service réalisées à date fixée, notamment les animations nature, il n'est pas prévu, sauf demande expresse, d'information quant à leur exécution. Une facture peut être émise aussitôt. Sauf stipulations contraires sur ces documents, le client dispose d'un délai de 15 jours pour vérifier la conformité à sa commande.

Dans le cas des services forestiers réalisés en forêts, la réception peut faire l'objet d'une tournée annuelle sur l'ensemble des prestations réalisées dans l'année civile écoulée.

9 - Propriété matérielle

Les produits restent la propriété de l'ONF jusqu'au paiement intégral du prix.

10 - Responsabilité

Les rapports d'études ou les expertises réalisées par l'ONF et ses personnels sont réalisés sur la base des éléments connus au moment de leur rédaction.

L'ONF ne saurait être tenu responsable de faits qui découleraient d'une absence de prise en compte d'éléments qui lui étaient inconnus à ce moment ou dont il n'aurait pas été informé par le client. La responsabilité de l'ONF ne pourra en aucun être recherchée pour des dommages résultant d'erreurs, omissions ou imprécisions dans les documents remis par le client.

Les conclusions et avis de l'ONF émis dans ses rapports, études ou expertises, ne préjugent pas des décisions ou avis pris par les autorités administratives.

Aucun document écrit précédant les résultats définitifs de la prestation et émanant de l'ONF ne peut être communiqué par le client à des tiers, sauf autorisation expresse et écrite de l'ONF.

L'ONF s'interdit de communiquer à des tiers, sans accord préalable, tout renseignement concernant les prestations qui lui sont confiées.

11 - Résiliation

Sans faute particulière commise par l'ONF, la convention ne peut être résiliée sauf accord des deux parties.

12 - Réclamations et attribution de compétences

Certifié ISO 9001, l'ONF attache une attention particulière à la satisfaction de ses clients. Si, malgré le soin apporté à sa commande, le client souhaite porter une réclamation, il est invité à adresser celle-ci par téléphone ou par écrit à l'interlocuteur ONF figurant au devis ou au contrat. Il sera informé sous 15 jours des suites données à sa réclamation.

À défaut d'accord amiable, toutes difficultés ou contestations seront jugées par les juridictions du ressort de l'Établissement DNF. Le droit français régit seul les ventes de l'ONF.

13 - Fichier client

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations nominatives relatives aux clients a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent qu'il peut exercer directement auprès de l'ONF. Le fichier client de l'ONF ne fait l'objet d'aucune commercialisation.

DEVIS – PROJET RECHERCHE DE MESURES COMPENSATOIRES – SECTEUR PALINGES (71)

● Bon pour accord

Dossier Mesures compensatoires – Projet Palinges

Réunion de lancement	350,00 € HT
Phase Prédiagnostic	1 500,00€ HT
Phase Diagnostic	2 800,00 € HT
Phase Analyse-Rédaction.....	2 000,00€ HT
Réunion de restitution.....	350,00€ HT

Pour un montant total de **7 000,00 € HT**

8 400,00 € TTC

Date :

Client / Maître d'Ouvrage, représenté par :

Signature

Bon pour accord
Le chef de projet
JN LAMBERT



le 18/11/2020

DEVIS – PROJET RECHERCHE DE MESURES COMPENSATOIRES – SECTEUR PALINGES (71)

**Pour toute correspondance
relative à cette prestation**

Office national des forêts

Unité de Production Etudes
Agence Etudes et Travaux
Bourgogne Franche-Comté
11C, rue René CHAR
CS 27814
21 078 DIJON Cedex

Contact direct

(Interlocuteur technique UP Études)

Vincent GODREAU

Tel : 03.80.76.88.23 / Port.: 06.21.79.86.55

Courriel : vincent.godreau@onf.fr